



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-USAGE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales)

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA
DANS LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE
DE SAINT-USAGE**

2 PLACES DU 08 MAI 1945

JEUDI 20 JANVIER 2022 – 20H00

Le port du masque est OBLIGATOIRE à l'intérieur de la salle des Fêtes

Fait à Saint-Usage

Le Maire



Valérie HOSTALIER

Affiché le 12 janvier 2022



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-USAGE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales)

Séance du Jeudi 20 janvier 2022 à 20h00 - salle des fêtes de la mairie de Saint-Usage

ORDRE DU JOUR

1 : Désignation d'un secrétaire de séance (présentée par Madame le Maire)

2 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 (présentée par Madame le Maire)

3 : Information de Madame le Maire

- Election Présidentielle – Législatives - Tenue des bureaux de vote (présentée par Madame le Maire)
- Chiffre de populations légales au 01 janvier 2019 en vigueur à compter du 01 janvier 2022 (présentée par Madame le Maire)
- Attribution de compensation de la Communauté de Communes – Présentation du rapport (présentée par Madame le Maire)
- Présentation du projet de la pointe de la Gare d'eau (présentée par Madame le Maire)
- Réponse favorable du département à notre demande de subvention pour la rénovation de douches dans des logements communaux (présenté par Monsieur Alain IMBERT – 1er Adjoint)
- Rappel Commission Travaux et patrimoine du 06 janvier 2022 (présenté par Monsieur Alain IMBERT – 1er Adjoint)
- Rappel Commission Affaires Scolaires du 08 janvier 2022 (présentée par Aurélie LABELLE - 2ème adjointe)

4 : Décisions prises par Madame le Maire sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT

- Néant

5 : Règlement d'usage de la « voie verte » entre Saint-Usage et Echenon (présentée par Madame le Maire)

6 : Rapport sur la Protection Sociale Complémentaire des agents de la collectivité (présentée par Madame le Maire)

7 : Questions diverses